

Lettre du citoyen Dard-Débosco père, de Gy, qui écrit à la Convention pour proposer de nouvelles dénominations pour les décades, en annexe de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lettre du citoyen Dard-Débosco père, de Gy, qui écrit à la Convention pour proposer de nouvelles dénominations pour les décades, en annexe de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 729-730;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_37043_t2_0729_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

éloignée des habitants des campagnes, votre voix ne se fait pas toujours entendre jusqu'à eux; alors leurs cœurs restent soumis à l'erreur, au fanatisme aveugle, et la raison frémit. Oui, dignes représentants d'un peuple libre, la liberté a encore besoin d'appui; elle réclame vos lumières et votre protection. S'il vous étoit possible de parcourir tous les cantons de la république, vous verriez dans la plupart le despotisme des prêtres exercer encore sur les hommes un empire cruel et deshonorant. Cependant dans le gouvernement de la république une et indivisible cette classe d'hommes ne devrait avoir aucune influence sur le peuple, et pas de milieu, ou le règne de la raison dans votre pays, ou celui de l'erreur; et puisque le trône n'est plus, déjà l'autel devrait être renversé. Non, votre pays ne sera vraiment libre et éclairé qu'au moment où il ne verra plus de prêtres dans son sein. Souffririez-vous donc plus longtemps que les ministres du culte catholique rassemblent dans les églises plusieurs communes à la fois? Oh non, car c'est dans ce rassemblement que les uns encore enveloppés dans les ténèbres de la superstition et les autres ignorant le bonheur qu'on leur prépare, c'est dis-je dans ces rassemblements qu'ils tiennent trop souvent des propos inciviques et liberticides. Il est temps de remédier à ces inconvénients si dangereux pour la liberté, et c'est à vous dignes représentants à vous en occuper principalement. On ne peut nier cependant que dans le nombre des prêtres il y ait eu des vrais républicains, des amis sincères de la patrie. Ce sont ceux qui ont abdiqué leurs fonctions dans l'intention de mieux servir la république, et qui se trouvent aujourd'hui mariés. J'ai beaucoup de confiance en eux. Vous avez décrété qu'il leur seroit accordée une pension en forme de secours annuel; en cela votre conduite est louable, et j'espère qu'à toutes les époques fixées par la loi ils seront exactement payés.

1° parce qu'ils ont sacrifié leur état, leur bien être tout entier pour l'intérêt général, et que la reconnaissance nationale doit s'étendre sur eux.

2° parce que cette manière d'agir dans les circonstances actuelles doit les faire regarder comme ayant bien mérité de la patrie. D'ailleurs ce sont ces hommes qui combattent maintenant l'erreur, et qui se dévouent tout entiers au salut de l'Etat. Ainsi puisqu'il faut quelqu'un pour éclairer le peuple et le mettre au pas, au niveau des circonstances, il seroit donc de mon avis que la convention permis à chaque commune, ou au moins à chaque canton de se choisir un homme instruit pour leur enseigner le véritable esprit de la loi. leur faire connoître clairement en quoi consiste leur devoir et que cet homme fut un ci-devant prêtre, actuellement déprêtié et marié autant que faire se pourroit. Ce citoyen emploieroit utilement son temps; il seroit précieux à la Société, et mériteroit à double titre la pension de retraite que la république reconnoissante et non persécutrice a bien voulu lui accorder. Sa doctrine pourroit même être censurée par les autorités constituées, par les comités de surveillance; et alors, ça iroit. Voilà, je crois, une mesure de salut public.

Je suis très fraternellement et plein de respect pour les représentants du peuple français.

La république une et indivisible ou la mort. »

TIER.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

II

[Le curé de Maricourt (Somme) au présid. de la Conv.; 23 niv. II] (2)

« Citoyen président,

Au frontispice du Temple de la Raison, le sous-signé a fait placer un tableau surmonté du faisceau, de la pique et du bonnet républicain. Sur ce tableau une devise à perpétuité est gravée en ces termes.

« La Montagne en travail secoua l'esclavage
« prononça l'égalité, enfanta la République
« une, indivisible Vivat Libera. »

C'est la réflexion d'un sexagénaire qui, sans interruption compte huit lustres écoulés à son poste du ministère pastoral.

Salut et fraternité. »

Nicolas Philippe CAÛET.

Pax vobis et nobis

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

III

[Le cⁿ Dard-Débosco, père, au présid. de la Conv.; Gy (H^{te}-Saône), 21 niv. II] (4).

Me permettras-tu, Citoyen Président, de te distraire un moment de tes importantes occupations pour te présenter, à la hâte, quelques observations que tu traiteras, peut-être, de minuties : aussi, dans cette crainte, je serai court.

1° Il se répand dans les provinces ou départements des calendriers qui mettent les trois mois d'hiver successivement, Nivos, Pluvios, Ventos; d'autres, Nivos, Ventos, Pluvios. Cette diversité de version peut, ce me semble, avoir des inconvénients, surtout pour les autorités constituées, telles que mon fils juge de paix ici. Quel est l'ordre successif de ces trois mois adopté par la la Convention et auquel il faut se tenir ?

2° de ces trois mois, l'orthographe varie encore dans différens calendriers; les uns les écrivant comme je viens de l'exposer, les autres y ajoutant un e muet final, et disant nivose, ventose, pluviose; comme, pour le premier mois de l'année, ils écrivent vendemiaire, par un e à la première syllabe; d'autres par un i, comme venant du latin *vindemiae*. Quelle orthographe est la vraie ?

3° Enfin, pour désigner brièvement en quelle décade du mois l'on est, y auroit-il quelqu'inconvénient de mettre, avant les quantités des décades, la syllabe *bi* avant les noms des jours de la seconde décade, comme *bi-primidi*, *bi-quartidi*, *bi-septidi*, *bi-décadi*, etc.; et, pour la torisième décade, la syllabe *tri*, comme j'en ai

(1) Mention marginale datée du 8 pluv.

(2) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1766.

(3) Mention marginale datée du 8 pluv.. Reçu le 28 niv..

(4) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1764.

fait un essai en tête de cette lettre; et dire : tri-primidi, tri-quintidi, tri-nonodi, etc. ?

Je te l'ai dit, en commençant, Citoyen Président, tu trouveras peut-être que je t'occupe ici de futilités. Les plus courtes interruptions à tes importants travaux étant les meilleures, j'y mets fin promptement; et t'assure, en finissant, de mon parfait dévouement à la Constitution.

DARD-DÉBOSCO, père.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (1).

V

[Le cⁿ Blagars au présid. de la Conv.; St-Germain de Sallembré, 14 niv. II] (2)

« Citoyen,

Depuis le principe de la Révolution, l'assemblée nationale avoit annoncé un mode d'instruction publique. Cependant il n'a pas encore paru; le peuple l'attend avec impatience et se figure déjà que les presbitères serviront pour loger les instituteurs; ce mode presse et il est absolument nécessaire pour le maintien de l'égalité que la Convention l'établisse sans délai et accomplisse en ce point le vœu du peuple et toujours après l'avoir examiné dans la profondeur de sa sagesse; mais je pense que la Convention devrait ordonner qu'un exemplaire du Bulletin et de toutes Lois seroit renvoyé à chaque instituteur, afin qu'il l'expliquât à ses élèves, ce qui seroit le moyen de bien étendre la connoissance des lois; comme le décret sur la nouvelle organisation des pouvoirs constitués ordonnoit l'envoy du Bulletin à toutes les administrations, j'ai cru, citoyen président, devoir t'observer si la Convention jugeroit à propos d'ordonner aussi le renvoy aux instituteurs; étant bien fraternellement.

Le citoyen BLAGARS.

Renvoyé au comité d'instruction publique par celui des pétitions (3).

V

[Le cⁿ Sacré, de Metz, à la Conv.; s. d.] (4)

« Législateurs,

Il me coûte de ne dire un mot de plus sur l'éducation de la jeunesse. Je regarde la langue latine comme le vestibule des sciences et des connoissances utiles. L'attention d'encadrer des mots en cette langue selon des desinences continuellement différentes, éguise, pour ainsi dire, leurs facultés intellectuelles et les rend capables, en grandissant, de concevoir des objets ou des principes de connoissances plus abstraites. Ils apprennent d'ailleurs la différence des genres, des nombres, des degrés de comparaison, des personnes des verbes, etc... Il ne faut qu'une année

de leçons à un jeune homme pour apprendre de cette langue ancienne autant qu'il est besoin pour l'usage ordinaire de la vie, si on veut la débarrasser du fatras et de toutes ses longueurs, inventés par la fourberie sacerdotale pour nous faire perdre le plus précieux tems de notre vie, prolonger notre ignorance et notre esclavage.

En 1774, je fis imprimer *La Syntaxe latine rap-pelée à Six Regles*. Le *Mercure de France* et les *Annales de Linguet*, en rendirent un témoignage honorable; mais les passions qu'alimentoit la routine, les puissances qui la protégeoient, ne la trouvèrent de leur gout, elles la saisirent et l'étouffèrent. Par cette petite méthode, j'ai mis en rhétorique dans les collèges maints élèves après 12 à 15 mois de leçons; tous s'y distinguèrent et aucuns sont morts professeurs en cette langue.

Par ces principes de 12 pages, je débarrassois l'écolier de l'usage doublement abusif des dictionnaires, répertoires et sujets d'ignorance et de dissipation. Des devoirs préparés à portée relative les dispensaient d'écrire journellement sous la dictée; les deux tiers de son tems étoient menagés, il faisoit sans peine le triple de travail et parconsequent de progrès.

Un maître seul dirigeoit et enseignoit facilement 4 ou 5 ordres (classes) fussent-ils chacun de 40 ou 50 enfants. L'émulation par cette réunion trouvoit d'abondans alimens; celui qui constamment se distinguoit en son ordre, passoit pour récompense en l'ordre supérieur et *vice versa*; il étoit maître de ses progrès, dans ses momens de loisir, en promenade, il pouvoit translater une langue en une autre : un livret à sa poche formoit tout l'attirail de ses jeux littéraires; il ne pouvoit qu'aimer son petit métier. C'étoit le plus compliqué rappelé au plus simple, le plus abstrait au plus intelligible et le plus obscur au plus clair. Une seule leçon faisoit marcher de pied ferme l'enfant dans une carrière faite à la portée de sa foiblesse et de ses forces progressives. Six termes clairs et significatifs formoient le petit jargon de l'art qui lui faisoient toucher comme du bout du doigt tous les rapports d'une phrase dans l'une et l'autre langue; ce n'étoit pas le langage barbare et diffus de nos rudimens, mais celui de parler au jugement et à la foible raison de l'enfant pour les fortifier. Grande économie de maîtres, du tems de la jeunesse; moyens d'enseigner facilement cette langue dans tous les villages de la République, etc.

Législateurs,

Voici l'exposé simple et final de mes vœux et de mes petites idées sur l'importante éducation de la jeunesse, trop longtems négligée et jamais bien soignée.

Que l'édifice que vous allez lui élever soit vaste comme la France; que nul individu, soit des villages, soit des grandes communes n'en soit exclu. Qu'il soit solide pour durer mille siècles; qu'il soit en même tems le temple de l'instruction de tous les ages, de tous les sexes; le sanctuaire de la justice, des lois et des arts.

Il y a bien des milliers de villages en France; tous du fort au foible, sont de 40 menages, et dans chaque village on peut compter dix habitans les plus aisés, dix aisés et 20 moins aisés. Cette distinction posée, je pense qu'il est très facile d'établir un espèce de collège dans tous les villages de la République, un juge de paix, un

(1) Mention marginale datée du 8 pluv. Reçu le 28 niv.

(2) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1763.

(3) Mention marginale datée du 8 pluv. Reçu le 22 niv.

(4) F^{17A} 1009^A, pl. 2, p. 1782. Reçu le 26 niv.